



Brullioles



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2018

Elargissement de la Rue des Ecoles

La Commune souhaite élargir la Rue des Ecoles pour une meilleure accessibilité des véhicules notamment ceux des services de secours. Pour cela, il est envisagé de démolir le tènement B93 appartenant à Monsieur Kossi AZIAMBIDJI.

La commune prendra à sa charge la démolition de la totalité du bâtiment, la construction d'un muret d'une hauteur de 50 cm, ainsi que des piliers pour fixation d'un portail « entrée voitures » et d'un portillon « entrée piétons » et les frais de géomètre et d'acte notarié.

En contrepartie, Monsieur Kossi AZIAMBIDJI s'engage à céder à la Commune de Brullioles l'emprise au sol dégagée, permettant l'élargissement de la Rue des Ecoles, au prix de 2€ le m² (prix de cession de référence pris sur la Communauté de Communes pour des élargissements de voiries).

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions suite à l'article de presse polémiste paru dans le Progrès le mercredi 21 mars 2018.

Il prend acte de la contestation de plusieurs administrés de s'opposer à la destruction de la petite maison cadastrée B93 rue des Ecoles appartenant à Monsieur AZIAMBIDJI. Il tient à préciser qu'en aucun cas le conseil municipal souhaite élargir la Rue des Ecoles pour donner plus de place aux véhicules. Néanmoins, l'opportunité s'étant présentée de conclure un accord avec Monsieur AZIAMBIDJI, il va de la responsabilité du conseil municipal de la saisir uniquement dans le but d'améliorer l'accès aux véhicules lourds de défense incendie au cas où un sinistre interviendrait dans la partie haute de la Rue de la Papauté (rue non accessible aux poids lourds). Le sinistre survenu Rue sous les Œufs le 18 janvier 2018 nous a démontré l'importance des accès aux poids lourds en cas d'intervention lourde.

Les élus se tiennent à la disposition des administrés qui souhaitent avoir plus de précisions sur cet aménagement de voirie. Pour autant, il serait souhaitable que ce collectif de citoyens soit connu et identifié afin que chaque partie puisse prendre ses responsabilités et qu'un procès-verbal puisse être établi. Si cette démolition ne pouvait pas être exécutée, il est important que ces personnes puissent le jour venu en cas de sinistre rendre des comptes à l'ensemble des habitants de la commune.

Médiathèque

Le contrat CUI-CAE de Madame Elsa DEL ZOTTO, recrutée dans le cadre du développement de la Médiathèque, arrive à échéance le 30 avril 2018. Il n'est plus possible de recourir aux contrats aidés, ceux-ci ayant été supprimés par l'Etat. Pour rappel, le salaire et les charges étaient compensés à hauteur de 93 %.

Il a été demandé aux bénévoles de faire une analyse depuis la mise en service de la Médiathèque (en 2017, pratiquement une augmentation de 50% des prêts). La commune pourrait éventuellement bénéficier d'une petite aide financière de la DRAC s'il y avait extension des horaires en soirée ou en week-end.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour le recrutement contractuel de Madame Elsa DEL ZOTTO correspondant à la dépense d'un tiers équivalent temps plein.

Appel aux bénévoles

Depuis des années, la médiathèque fonctionne grâce à la participation et l'investissement de quelques bénévoles. Pour permettre à ce lieu de rencontre et de convivialité de poursuivre sa mission de service public à la disposition de la population du village et des alentours, celle-ci a absolument besoin d'accueillir de nouvelles personnes bénévoles.

L'animation de la médiathèque nécessite un peu de disponibilité, de l'intérêt pour la lecture, quelques notions d'informatique et surtout l'envie de partager une expérience enrichissante au sein de ce dispositif très varié. Chacun peut amener son expérience et ses idées pour faire vivre et dynamiser ce lieu.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et peuvent venir rencontrer les membres de la Médiathèque à l'occasion d'une permanence ou se faire connaître par mail brullioles.bibliotheque@wanadoo.fr.

Charges 2018 du SYDER

Comme les années précédentes, le conseil municipal accepte et décide à l'unanimité de budgétiser les charges 2018 dues par la Commune au SYDER s'élevant à la somme de 15 255.99 €.

Adressage

Il a été procédé début février à l'installation des poteaux, la commande des panneaux, plaques, numéros vient d'être validée.

Le conseil municipal accepte le devis des établissements CART'AERO pour la réalisation d'un dépliant avec le plan de l'ensemble des voiries de la Commune qui sera distribué à chaque foyer (1 450 € HT pour 1 000 exemplaires).

Suite à une remarque d'une administrée nous notifiant qu'un chemin était en fait une impasse débouchant dans une propriété privée, le conseil municipal décide de transformer trois chemins en impasses :

- Chemin des Frênes en Impasse des Frênes
- Chemin de Chamasson en Impasse de Chamasson
- Chemin de la Bosonnière en Impasse de la Bosonnière.

**Une réunion publique de présentation à la population de cette
démarche d'adressage communal sera organisée
le vendredi 30 mars 2018 à 21h, à la salle des fêtes, en présence
des services de la Poste en charge de ce dossier.**

Questions diverses

* La Commémoration du 8 mai 1945 aura lieu le mardi 8 mai 2018 (au lieu du dimanche suivant comme les années précédentes)

* Recensement de la population : une pré-estimation a été faite suite à la clôture de la campagne 2018 nous démontrant une très faible augmentation de la population. Il faut toutefois attendre les résultats définitifs qui seront transmis dans l'année par les services de l'INSEE.

* Des panneaux acoustiques ont été installés dans la salle du réfectoire du restaurant scolaire ainsi que dans la salle de la garderie périscolaire afin de réduire le bruit.

* Le conseil municipal décide d'acquérir une nouvelle auto-laveuse pour la salle des fêtes, l'ancienne étant hors service, pour un coût de 3 814 € HT.

Manifestations à venir

Avril 2018		Mai 2018	
Lundi 2	Thé dansant – Comité des Fêtes	Jeudi 3	Cinéma itinérant
Jeudi 5	Cinéma itinérant	Mardi 8	Cérémonie du 8 mai 1945
Dimanche 8	Auto-rétro – Comité des Fêtes	Mercredi 16	Concours de belote – Club du Petit Bois
Dimanche 15	Classes en 8	Jeudi 17	Cinéma itinérant
Mercredi 18	Cinéma itinérant	Vendredi 18	Vogue
Jeudi 19	Cinéma itinérant	Samedi 19	
Samedi 21	Repas grenouilles – Club du Petit Bois	Dimanche 20	

FETE DES CLASSES EN 8

Dimanche 15 avril 2018 – Défilé dans les rues du village prévu vers 11h.

Distribution du Compte rendu du Conseil Municipal

Afin de réduire la consommation de papier lors de l'impression du compte rendu du Conseil Municipal, nous sollicitons toutes les familles afin qu'elles nous transmettent leur adresse mail pour simplifier la diffusion de ces comptes rendus. Merci d'envoyer vos coordonnées sur l'adresse mail de la commune mairie@brulioles.fr